

**Comité exécutif du Programme  
du Haut Commissaire**  
Soixante-deuxième session  
Genève, 3-7 octobre 2011

29 septembre 2011  
Français  
Original: Anglais et français  
Anglais et français uniquement

---

## **Actualisation des opérations du HCR en Asie et dans le Pacifique – 2011**

### **A. Analyse situationnelle, y compris les nouveaux développements**

La région Asie-Pacifique héberge plus de 3,5 millions de réfugiés, la plupart dans le contexte de situations prolongées. Ce chiffre comprend 2,7 millions de réfugiés afghans enregistrés au Pakistan et en République islamique d'Iran, y compris de nombreuses personnes en exil depuis plus de 30 ans. Le Bangladesh, le Népal et la Thaïlande accueillent également un grand nombre de réfugiés depuis plus de 20 ans.

Il reste difficile et prioritaire pour le HCR de trouver des solutions à ces réfugiés. Ces situations prolongées n'ont pas seulement un impact sur les pays hôtes mais également sur la région dans la mesure où les réfugiés se déplacent vers d'autres pays dans l'espoir d'y trouver une meilleure protection ainsi que des possibilités de moyens d'existence. Les réfugiés et les demandeurs d'asile font partie de mouvements migratoires mixtes complexes, impliquant souvent des agents transnationaux, y compris des passeurs clandestins, ce qui donne lieu à de sérieuses préoccupations en matière de protection.

Tout en s'efforçant de mettre en œuvre des solutions durables dans le cadre des situations de réfugiés prolongées, le HCR se concentre sur l'amélioration de la protection et l'élargissement de l'espace d'asile dans la région. Cela implique l'amélioration de la protection et des conditions de séjour afin de décourager les mouvements secondaires. Des stratégies de survie et l'appui de la communauté hôte sont des éléments cruciaux à cet égard. Le HCR travaille également avec les Etats, y compris par le biais du processus de Bali et du processus d'Alma-Ata pour établir des systèmes d'entrée soucieux de protection et examiner des dispositifs de séjour et de réglementation alternatifs. L'élaboration d'approches régionales globales, impliquant les pays d'origine, de transit et de destination constituent un objectif important présentant des possibilités mais aussi des difficultés.

### **B. Progrès et défis rencontrés dans la mise en œuvre de priorités stratégiques**

*Préserver la protection et l'espace d'asile, y compris dans les contextes de migrations mixtes et les milieux urbains*

A la quatrième conférence ministérielle régionale du processus de Bali, qui s'est tenue le 30 mars 2011, les Etats sont convenus d'élaborer un cadre de coopération régionale n'ayant pas force de loi afin de faire face initialement aux besoins de certaines populations. Le HCR travaille avec les membres du groupe ad hoc sur le processus de Bali et d'autres pays intéressés pour mettre en œuvre ce cadre. Cela inclut la fourniture d'un appui et des ressources mises en commun pour faciliter la

réponse des Etats aux mouvements mixtes dans les domaines de la gestion et du traitement des cas, de la réinstallation et du retour vers les pays d'origine.

En mars 2011, le HCR et l'Organisation internationale pour les migrations, en coopération avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale (UNRCCA) ont co-organisé une conférence régionale sur la protection des réfugiés et les migrations internationales en Asie centrale qui a eu lieu à Alma-Ata au Kazakhstan. Plus de 100 représentants d'Afghanistan, d'Azerbaïdjan, de Chine, de République islamique d'Iran, du Kazakhstan, du Kirghizistan, de la Fédération de Russie, du Tadjikistan, de Turquie et du Turkménistan ont participé à cet événement. Les objectifs de la conférence régionale, qui s'est tenue essentiellement au niveau ministériel, consistait à accroître la compréhension de la nature, de l'échelle et des raisons des mouvements migratoires mixtes en Asie centrale et dans l'ensemble de la région et à convenir de l'élaboration d'une stratégie régionale globale pour s'attaquer à ce phénomène dans un souci de protection. Les Etats participants ont adopté la *Déclaration d'Alma-Ata* qui servira de plateforme pour la coopération, le dialogue et l'action de suivi.

Le processus de Bali et le processus d'Alma-Ata constituent deux plateformes clés dans la région Asie-Pacifique, par le biais desquelles le HCR préconise une réponse systématique et plus prévisible à la migration mixte tout en garantissant des politiques et de procédures soucieuses de protection.

Les populations réfugiées urbaines les plus importantes en Asie se trouvent en Inde et en Malaisie. Le HCR est encouragé par le Programme de gestion de la migration de la Malaisie qui pourrait autoriser la régularisation du séjour pour l'ensemble des réfugiés dans le pays et leur donner le droit au travail, et se tient prêt à appuyer cette initiative. Il y a eu des développements positifs en Inde grâce auxquels la protection des demandeurs d'asile a été améliorée moyennant des systèmes plus efficaces de détermination de statut de réfugié et d'enregistrement ainsi que des activités favorisant la sensibilisation.

#### *Trouver des solutions aux situations de réfugiés prolongées*

Le HCR élabore une stratégie de solutions globales pour la situation des réfugiés afghans, en coopération avec l'Afghanistan, le Pakistan et la République islamique d'Iran. Cela implique : la facilitation du rapatriement librement consenti par le biais d'interventions de réintégration améliorées et ciblées, basées sur la communauté, dans les régions de retour (réintégration plus) ; le travail avec des processus nationaux et régionaux en cours afin de réguler les flux migratoires mixtes ; et l'examen d'options de dispositifs de séjour temporaire dans les deux pays hôtes, sachant que le rapatriement librement consenti reste la solution préférée. Dans le cadre de cette stratégie, on note des efforts pour trouver des solutions aux réfugiés courant des risques et le renforcement de la co-existence moyennant des interventions ciblées dans les domaines de la santé, de l'éducation, des moyens d'existence bénéficiant aux communautés hôtes. La stratégie de solutions globales sera présentée lors d'une conférence des parties prenantes au début de 2012 qui rédigera une feuille de route pluriannuelle en matière de stratégies, de partenariats et de ressources nécessaires.

Au Pakistan, la stratégie gouvernementale pour la gestion et le rapatriement des réfugiés afghans adoptée en 2010 a facilité les solutions durables globales pour les réfugiés afghans dans le pays. Cette stratégie prévoit notamment des dispositions de séjours alternatifs pour différentes catégories de réfugiés afghans au Pakistan, y compris des travailleurs qualifiés et non qualifiés ainsi que leurs familles, des étudiants et des femmes-chefs de famille. Le programme dans les zones d'accueil et touchées par les réfugiés fait partie intégrante de la stratégie, appuyant les communautés hôtes et préservant l'espace d'asile pour les réfugiés afghans pour lesquels le retour n'est pas une option viable.

Le HCR, en collaboration avec le Gouvernement de la République islamique d'Iran, a mis au point un projet d'assurance maladie pour les réfugiés enregistrés résidant dans le pays. La nécessité d'une assurance médicale a été un thème récurrent dans les récentes évaluations participatives en présence des réfugiés. Le projet d'assurance, qui a commencé le 1<sup>er</sup> juillet 2011, est lié à une nouvelle carte Amayesh pour les réfugiés enregistrés mise au point par le Gouvernement. Davantage de programmes dans les domaines de l'éducation et des moyens d'existence sont prévus en République islamique d'Iran afin d'améliorer les aptitudes des réfugiés afghans.

Le programme de réinstallation lancé il y a quatre ans pour réinstaller les réfugiés bhoutanais depuis les camps de l'est du Népal a franchi la barre des 50 000 le 1<sup>er</sup> août 2011. La population totale du camp est passée de 108 000 à 63 000 réfugiés et la population résiduelle sera ramenée à 44 000 à la fin de 2012. Le HCR s'efforce de mobiliser l'appui au sein des Nations Unies et des donateurs afin d'appuyer l'adoption d'un programme de développement basé sur la communauté dans les régions accueillant des réfugiés. Ce programme devrait être lancé au début de l'année prochaine. Le HCR espère que le regroupement des sept camps initiaux en deux camps sera achevé à la fin de 2012.

#### *Garantie d'une protection et de solutions durables pour les déplacés internes*

Suite aux crises humanitaires majeures qui ont frappé la région en 2010, notamment les inondations dévastatrices au Pakistan et la violence ethnique au Kirghizistan en juin, le HCR s'est efforcé d'assurer une transition sans heurt vers le relèvement, en étroite collaboration avec les acteurs compétents. Au Pakistan, la phase d'urgence de la réponse a pris fin au début de 2011, date à laquelle le HCR avait fourni à plus de deux millions de personnes des abris d'urgence et des articles non alimentaires. Compte tenu de la progression satisfaisante du relèvement, le HCR concentre ses activités sur la protection et conduit le groupe de travail chargé de la protection. La participation du HCR à la réponse aux inondations prendra fin en décembre 2011.

Le HCR continue de fournir une assistance humanitaire au Pakistan à plus de 400 000 personnes déplacées du fait du conflit, essentiellement depuis les régions tribales sous administration fédérale. Le HCR appuie les efforts du Gouvernement dans les domaines de l'enregistrement, de la gestion des camps, de l'appui aux communautés hôtes et la protection aux populations les plus vulnérables. Le HCR appuie également le Gouvernement dans l'élaboration d'un cadre politique national pour les déplacés internes.

Au Kirghizistan, suite à la fourniture de secours d'urgence de survie et à la mise en œuvre d'un projet d'abris visant à héberger provisoirement plus de 13 400 personnes avant le début de l'hiver l'année passée, le HCR a continué de mettre en œuvre des activités importantes de protection et d'assistance, y compris en relation avec le maintien de l'ordre public et la réconciliation. Le Bureau a reçu l'appui du Fonds des Nations Unies pour l'établissement de la paix concernant ses activités en 2011 et 2012.

Aux Philippines, le HCR a lancé une opération afin d'appuyer les déplacés internes à Mindanao en 2010 et a joué un rôle catalytique pour les aider à établir une plateforme interinstitutionnelle commune afin de mobiliser les fonds pour la population. Le HCR s'efforce de renforcer les mécanismes de protection nationale grâce à l'augmentation des capacités des autorités à assister, protéger les déplacés internes. Le HCR a mis en œuvre des projets à impact rapide pour les déplacés internes servant d'instrument efficace de protection pour suivre leur situation.

Au cours des deux dernières années, le HCR a aidé plus de 212 000 déplacés internes au Sri Lanka après avril 2008, ce qui laisse 9 300 déplacés internes dans des camps, des communautés hôtes et d'autres lieux. Le HCR continue de préconiser des solutions durables pour 94 000 déplacés internes au cours de premières phases du conflit, c'est-à-dire avant avril 2008. Alors que le HCR met graduellement fin à son

opération en faveur des déplacés internes, il essaie d'accélérer les retours de réfugiés. A fin août, plus de 1 400 réfugiés de Sri Lanka étaient rentrés moyennant l'aide du HCR depuis le début de 2011 par rapport à 970 retours au cours de la même période l'année passée.

#### *Réduction et prévention des cas d'apatridie et protection des apatrides*

Des progrès tangibles ont été accomplis en matière d'apatridie en Asie centrale où le HCR travaille tant au niveau régional que national. Suite à l'agrément du Gouvernement turkmène, concernant la mise en œuvre du Plan d'action pour des activités conjointes en matière de prévention et de réduction des cas d'apatridie en décembre 2010, quelque 8 000 personnes sans papiers ont été enregistrés dans le cadre d'une opération conjointe à l'échelle du pays menée par le HCR et le Service de migration turkmène.

Quelque 1 500 apatrides enregistrés antérieurement ont obtenu la nationalité turkmène en juillet 2011. Le Parlement turkmène a récemment approuvé une loi visant à adhérer à la Convention de 1954 relative à l'apatridie et l'adhésion à la Convention de 1961 est à l'étude.

Le HCR continue de coopérer étroitement avec la Commission intergouvernementale de l'ANASE sur les droits de l'homme. Parmi les liens de coopération futurs, un certain nombre d'initiatives pourraient être lancées pour s'attaquer à l'apatridie dans la région, y compris des campagnes de sensibilisation.

En septembre 2011, les Philippines ont ratifié la Convention de 1954 relative au statut des apatrides. Le HCR appuie le Gouvernement pour réviser le cadre juridique national afin d'évaluer la mesure dans laquelle il est en harmonie avec les dispositions de fonds de cet instrument.

### **C. Informations financières**

Le Budget initial approuvé pour 2011, soit 427 millions pour l'Asie et le Pacifique, a été révisé en hausse et porté à 563 millions de dollars E.-U. à la mi-août, essentiellement en raison de la poursuite des budgets supplémentaires pour répondre aux inondations au Pakistan et à l'opération en faveur des déplacés internes au Kirghizistan. Ces deux opérations devraient être achevées à la fin de 2011. Le Budget, bien que limité, a également été augmenté pour améliorer la capacité de protection dans plusieurs pays clés et couvrir les activités imprévues dans la région telles que l'appui fourni aux victimes du tremblement de terre et du tsunami au Japon.

Alors que les opérations en faveur de la réintégration et des déplacés internes en Asie du Sud-Ouest sont bien financées, les opérations en faveur des réfugiés dans le reste de l'Asie, particulièrement au sud et au sud-est de l'Asie continuent de dépendre d'un financement non affecté afin d'appuyer les activités prioritaires.